



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° 2015-034

Comité syndical du : 22 MAI 2015	Convoqué le : 15 MAI 2015
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 26 MAI 2015	Affiché le :

Le 22 mai 2015 à 14h00, se sont réunis à la Technopole de l'environnement - Arbois-Méditerranée, sis Aix en Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Christine NIVOU disposant de 6 voix
- Philippe MUSSI disposant de 6 voix
- Jean-Louis CLEMENT disposant de 6 voix
- Patricia GRANET disposant de 2 voix
- Jean-Yves ROUX disposant de 2 voix
- Robert GAY disposant de 2 voix (suppléant)
- Gérard TENOUX disposant de 2 voix
- Arnaud MURGIA disposant de 2 voix
- Florent ARMAND disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Sans objet

Délégués absents

- René MASSETTE disposant de 2 voix

Le total des voix est de 30.

Le nombre d'élus délégués présents est de 9 sur un total de 9. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit :

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille



COMITE SYNDICAL
Séance du 22 mai 2015 à 14h30

DELIBERATION N°2015-034

OUVERTURE DU POSTE D'ASSISTANT GESTIONNAIRE COMPTABLE ET
MARCHES PUBLICS DE PACA THD CATÉGORIE C

Le Comité syndical,

***Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;*

***Vu** les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD) ;*

***Vu** le rapport n°2015-034.*

Considérant l'augmentation de la charge de travail attendue.

Considérant la nécessité de renforcer les équipes opérationnelles par un poste d'assistant gestionnaire comptable et marchés publics de catégorie C.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Le Comité syndical approuve la création du poste d'assistant gestionnaire comptable et marchés publics de PACA THD de catégorie C, dont la fiche de poste est annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Comité syndical autorise Madame la Présidente ou son représentant à lancer la phase de recrutement correspondante.

Madame la Présidente de PACA THD

Signé

Christine NIVOU